

SOUTIEN POUR LES JEUNES RÉFUGIÉ.E.S ET LEURS FAMILLES

Arriver dans un nouveau pays peut être stressant. En tant que parents, vous faites de votre mieux pour vos enfants ! L'aide à l'enfance et à la jeunesse vous offre son soutien !

TOUS LES ENFANTS ONT DROIT À L'AIDE A LA JEUNESSE !

Le service d'aide et de protection de la jeunesse doit offrir un soutien - également pour les enfants et les jeunes qui vivent en centre d'accueil !



CONSEIL

Obtenez des conseils sur les possibilités de financement - cela peut vous aider face au stress scolaire et quotidien, vous permettre de prendre en charge l'aide au devoir ou des activités de loisirs.



DEMANDE

Faites une demande de soutien avec l'aide des services de conseil.



PLAINTE

Si vous avez des questions ou des problèmes, contactez par ex. les services de médiation de l'aide à l'enfance et à la jeunesse.

Vos droits en tant que parent et tuteur/tutrice réfugié.e :

C'EST VOTRE DROIT D'OBTENIR LE SOUTIEN DE L'AIDE A LA JEUNESSE !



LA DISCRIMINATION N'EST PAS ACCEPTABLE, REAGISSEZ !

Développé dans le cadre du projet « Grâce à l'aide à la jeunesse, c'est possible ?! » Financé par :

Gefördert durch die
AKTION MENSCH

EKD
Evangelische Kirche in Deutschland